



Délibération n° 3

Conseil municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
7.5 - Subventions

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Reversement de la subvention d'aides aux communes pour l'accueil de demandeurs d'asile à l'Association Agir en Terre d'Opale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Reversement de la subvention d'aides aux communes pour l'accueil de demandeurs d'asile à l'Association Agir en Terre d'Opale

Vu l'arrêté attributif de subvention à la Mairie d'Etaples-sur-mer N°2017-UO DDCS 62 -DS N° 21389723 – EJ N°2102323125,

Face à l'augmentation des flux migratoires en 2015 et 2016, la France a décidé de mettre en œuvre des dispositifs afin de fournir des conditions d'accueil dignes aux migrants. Dans ce cadre, l'instruction du 9 novembre 2015 relative à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation prévoit le versement aux communes une subvention de 1 000 € par place créée.

Considérant que la Commune d'Etaples-sur-mer a perçu cette aide d'un montant

de 3 000 €, sans contribuer financièrement à cette action,

Considérant que l'Association étaploise « Agir en Terre d'Opale » a permis l'accueil d'une famille de 3 personnes irakiennes, en apportant une aide humaine et d'une aide financière (estimée à 6 600 €) pour leur installation et leur intégration,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le reversement de cette subvention de 3 000 € à l'association « Agir en Terre d'Opale », sise 42 rue de Rosamel à Etaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping lines that form a shape resembling a triangle or a stylized 'P'. The signature is written over a circular official stamp.

Le Maire
Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-DI3-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018